

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 24/051/2013

AILRC-FR

17 septembre 2013

Syrie. Publication du rapport de l'ONU sur l'utilisation présumée d'armes chimiques dans le quartier de la Ghouta, à Damas, le 21 août 2013

Selon le rapport établi par la mission des Nations unies chargée d'enquêter sur les allégations relatives à l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne au sujet de ses recherches sur les attaques lancées le 21 août contre des quartiers de la banlieue de Damas, rendu public lundi 16 septembre, des éléments convaincants prouvent que des armes chimiques ont été utilisées de façon massive.

Amnesty International condamne dans les termes les plus vigoureux le recours aux armes chimiques. Elles sont interdites à l'échelle internationale et leur utilisation est un crime de guerre.

Des crimes au regard du droit international sont perpétrés jour après jour en Syrie. Aucun compte n'a été rendu ni pour les attaques du 21 août ni pour bien d'autres violations, et cette situation n'a que trop duré.

Nous demandons de nouveau que la commission mandatée par l'ONU pour enquêter sur la Syrie bénéficie sans délai d'un accès totalement libre à la Syrie afin de rechercher d'autres éléments permettant de déterminer à qui incombe la responsabilité de ces attaques. Cette mission doit également avoir la possibilité d'enquêter sur d'autres crimes au regard du droit international commis par toutes les parties au conflit.

Amnesty International invite également le Conseil de sécurité des Nations unies à déférer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale et à intervenir pour que le gouvernement syrien accorde aux organismes d'aide humanitaire un accès transfrontalier et les autorise à franchir les lignes sur le terrain. Toutes les parties au conflit doivent permettre la fourniture d'une assistance en fonction des besoins de la population, sans discrimination.